



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Projet de modification du règlement d'aide sociale Agnès Maltais est dans les patates

QUÉBEC, le 28 mai 2013 – Malgré tous les avis contraires maintes fois répétés, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Madame Agnès Maltais, a annoncé aujourd'hui qu'elle ira de l'avant avec les modifications réglementaires à l'aide sociale, lesquelles entreront en vigueur dès le 1^{er} juillet. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté juge que la ministre est dans les patates.

La ministre est dans l'erreur lorsqu'elle affirme qu'elle sera en mesure de « n'échapper personne ». En réalité, seulement par l'insécurité créée par l'annonce de ces modifications, la ministre a d'ores et déjà failli à sa promesse. « Des personnes déjà usées par la pauvreté sont aujourd'hui en droit de penser que si elles ne réussissent pas leurs mesures d'insertion ou d'employabilité, elles vont se retrouver dans une situation pire qu'avant. La ministre choisit de réintroduire une obligation de réussite – une obligation difficile à soutenir pour beaucoup de gens, et carrément impossible pour certainEs », d'insister Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

La ministre se trompe également lorsqu'elle estime que ces modifications vont renforcer l'incitation au travail. C'est tout le contraire. « Ce projet de modification est bel et bien une coupe; une coupe dans l'assurance, dans l'estime de soi, la force, l'espoir des personnes assistées sociales, ou autrement dit une coupe dans leur dignité, que la ministre responsable de la lutte à la pauvreté est censée protéger. Ce n'est pas de cette façon qu'on favorise le retour au travail et, ultimement, qu'on aide à sortir de la pauvreté, malgré les prétentions de la ministre. Il n'y a aucune raison de procéder à cette modification réglementaire. La ministre est complètement dans les patates », d'ajouter M. Petitclerc.

Cela, c'est sans parler des ratées relatives à la mise en place du crédit d'impôt pour la solidarité, qui laissent présager un nouveau cafouillage sur le dos des plus pauvres de notre société. Notons aussi qu'avec les reports annoncés dans la mise en application de son projet, la ministre

admet implicitement que son ministère n'est absolument pas prêt à faire face à l'augmentation de services promise. Un autre indice que les inquiétudes maintes fois répétées sont justifiées.

« Si la ministre avait voulu soutenir les personnes assistées sociales dans leur démarche de retour à l'emploi ou de formation, elle aurait évité les menaces d'appauvrissement. Ces personnes sont parfaitement au courant de leur situation et souhaitent améliorer leur sort. En agissant de la sorte, la ministre responsable de la lutte à la pauvreté a choisi le bâton plutôt que la carotte », de conclure M. Petitclerc.

— 30 —

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca